



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pluies et inondations : Isere

Question écrite n° 1286

Texte de la question

M Georges Colombier attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les inondations importantes accompagnées de coulées de boue, qui ont ravagé la commune de Brezins, en Isère. En effet, il semblerait que le dossier d'indemnisation soit traité avec une lenteur inquiétante. Les assurances refusent de rembourser les particuliers. La population craint de se trouver abusée et souhaite qu'une décision intervienne très rapidement. Il lui demande qu'une bienveillante attention soit portée à l'examen de ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dossier relatif aux inondations du 13 au 15 mai 1988 dans la commune de Brezins a été examiné une première fois par la commission interministérielle relative aux dégâts non assurables causés par les catastrophes naturelles le 24 juin 1988. Le dossier a alors été ajourné et il a été demandé qu'un rapport complémentaire soit fourni par le service météorologique de l'Isère sur les orages qui avaient frappé certaines communes de ce département au cours du mois de mai. Dès réception de ce rapport, la commission a été une nouvelle fois saisie de ce dossier le 26 juillet 1988, et pour la commune de Brezins, elle a émis un avis défavorable à la constatation de l'état de catastrophe naturelle, l'intensité anormale de l'événement n'étant pas démontrée pour cette commune. Un recours ayant été présenté par le préfet de l'Isère, la commission a examiné pour la troisième fois le cas de la commune de Brezins au cours d'une réunion tenue le 31 août dernier. Au vu des nouveaux éléments apportés par le préfet, elle a cette fois émis un avis favorable à la constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue survenues du 13 au 15 mai 1988 sur le territoire de cette commune. L'arrêté correspondant est actuellement à la signature des ministres concernés.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1286

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2309